United Nations

SECURITY COUNCIL

Nations Unies

CONSEIL DE SECURITE

UNRESTRICTED

S/841 15 juin 1948 FRENCH ORIGINAL : RUSSIAN

TEXTE DE PROPOSITION SUR LA QUESTION PALESTINIENNE SCUMIS PAR LE REPRESENTANT DE L'UNION DES REPUBLIQUES SOCIALISTES SOVIETIQUES A LA TROIS CENT VINGTIEME SEANCE DU CONSEIL DE SECURITE LE 15 JUIN 1948

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de fournir au Médiateur des Nations Unies en Palestine un nombre suffisant d'observateurs militaires conformément à la résolution du Conseil de sécurité en date du 29 mai 1948,

LE CONSETL DE SECURITE décide :

- 1. D'ADJOINDRE au Médiateur des Nations Unies de trente à cinquante observateurs militaires.
- 2. IES OBSERVATEURS MILITAIRES devront être désignés par les Etats Membres du Conseil de sécurité désireux de participer à l'anvoi de tels observateurs, à l'exception de la Syrie.

